

FINANCES.

Tarif de l'Accise canadienne.—Voici un état du tarif de l'Accise canadienne, tel qu'amendé par le Parlement, au cours de la session du 18 au 22 août 1914:

Spiritueux—	Tabac, par livre.....	\$0.10
Provenant de grain non préparé,	Cigarettes, ne pesant pas plus de	
par gallon-preuve.....	3 livres par m., par mille.....	3.00
Provenant d'orge germée.....	Cigarettes, pesant plus de trois	
Provenant de mélasses importées,	livres par m., par mille.....	8.00
ou d'autres substances sucrées,	Tabac étranger, en feuilles et à	
exemptes de droits de douane,	l'état naturel, avec nervure, par	
par gallon-preuve.....	livre.....	0.28
Malt, par livre.....	Tabac étranger, en feuilles et à	
Malt importé, broyé ou moulu,	l'état nat., sans nervure, par liv.	0.42
par livre.....	Tabac canadien, en "torquettes",	
Liqueur de malt faite, en tout ou	par livre.....	0.10
en partie, de toute autre sub-	Tabac à priser, par livre.....	0.10
stance que du malt, par gallon...	Cigares, par mille.....	3.00
Vinaigre, par gallon-preuve.....	Cigares, en paquets contenant	
Acide acétique, par gal.-preuve....	moins de dix cigares, par mille.	4.00

Consommation de l'alcool et du tabac.—Le tableau 16 indique les diverses sources du revenu, pendant les années de 1909 à 1914. Les deux sources les plus importantes du revenu de l'intérieur sont les spiritueux et le tabac qui, en 1914, ont donné ensemble les 85 pour cent du total perçu. Comme on le voit par les tableaux 18 et 19, la consommation des liqueurs alcooliques et du tabac tend à augmenter annuellement, aussi bien d'une façon absolue que d'une façon relative, par rapport à la population. En 1913-14, la quantité de spiritueux sortis d'entrepôts pour la consommation, a été de 4,829,115 gallons, contre 4,999,937 gallons en 1912-13, et celle de la liqueur de malt, de 56,060,846 gallons, contre 52,314,400. Quant au tabac, la quantité qu'on en a sortie d'entrepôts a été de 25,746,829 livres en 1913-14, contre 25,307,802 livres en 1912-13. En 1913-14, le nombre des cigares retirés d'entrepôts a été de 288,219,892, contre 294,772,933 en 1912-13. Il y a dix ans, en 1904, les quantités correspondantes ont été de 3,481,287 gallons pour les spiritueux, de 27,335,985 gallons pour la liqueur de malt, de 13,207,707 livres pour le tabac, et de 180,485,202 pour les cigares; de sorte qu'en dix ans, l'augmentation a été de 39 pour cent pour les spiritueux, de 105 pour cent pour la liqueur de malt, de 95 pour cent pour le tabac, et 60 pour cent pour les cigares. La consommation par tête est donnée dans le tableau 19, comme étant de 1.061 gallon pour les spiritueux, de 0.124 de gallon pour les vins, de 7.200 gallons pour la bière, et de 3.711 livres pour le tabac, y compris les cigares. En 1904, les chiffres correspondants avaient été de 0.917 de gallon pour les spiritueux, de 0.092 de gallon pour le vin, de 4,739 gallons pour la bière, et de 2.664 livres pour le tabac.

Lumière et pouvoir électrique.—Les compagnies de Lumière et de Pouvoir Electrique sont soumises à l'enregistrement et à l'inspection en vertu de la Loi d'Inspection Electrique, 1907 (6-7 Ed. VII, c. 14), et la production de l'électricité pour l'exportation est réglementée par l'Acte d'Exportation des Fluides et d'Electricité, 1907 (6-7 Ed. VII, c. 16). Ces deux Actes sont appliqués par le Département du Revenu de l'Intérieur, et les statistiques qui s'y rapportent se trouvent aux Tableaux 21 et 22.